

Feuille d'infos Archamps

Nous vous remercions de ne pas cueillir les crocus, jonquilles et narcisses car leurs feuilles sont importantes. Elles captent la lumière du soleil et rechargent les bulbes pour faire de nouvelles fleurs l'an prochain.

Né cueillez pas mes feuilles si vous voulez me revoir l'année prochaine. Au printemps, c'est le moment le plus important pour moi car je recharge mon bulbe pour refleurir l'an prochain.
Kerri beaucoup

La Mairie a planté cette année plusieurs milliers de fleurs. Si vous voulez en avoir l'année prochaine, merci de ne pas les cueillir (grâce au soleil, les feuilles de cette année préparent la floraison de l'an prochain).

Les bulbes (crocus, jonquilles, narcisses) ont besoin de leurs feuilles pour régénérer leur bulbe. Il ne faut donc pas les cueillir pour qu'elles fleurissent l'an prochain.



WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR

Travail réalisé par les élèves de la classe de CM2 de Madame Kasparian

LE MOT DU MAIRE



Chères Archampoises,
Chers Archampoisis,

J'espère que vous vous portez bien et que le printemps, encore très frais, vous donne envie de sortir vous promener dans notre village fleuri naturellement et grâce aux bons soins de nos agents municipaux. Merci de lire les jolies instructions rédigées par les enfants de la classe de CM2 de Madame Kasparian ci-dessus.

Mieux vaut aller à pied qu'en voiture me direz-vous ! Les travaux dont je vous parlais en début d'année ont démarré, route de Vovray, aux Pommeraies, au stade. Tous en même temps ! Quand les entreprises sont disponibles il ne faut surtout pas leur demander de patienter. Ces travaux d'envergure étaient nécessaires, urgents même pour certains. Quelle joie de penser que nous n'aurons plus de coupures d'eau ou d'électricité une fois qu'ils seront achevés.

Les questions de circulation et de nombreux autres sujets de notre quotidien tels que la collecte des ordures et le tri des déchets ont fait l'objet de plusieurs réunions de quartier (La Place, les Pommeraies) ou hameaux (Chotard, Vovray) auxquelles vous êtes venus nombreux. Votre participation à ces moments d'échanges et vos avis sont essentiels pour la vie dans notre village. Je vous remercie très sincèrement d'y prendre part. Mon équipe d'élus et moi-même poursuivrons en ce sens, avec des réunions dans le reste de la commune dans les mois à venir.

Ces efforts collectifs ne solutionnent pas tout... Mon petit mot sur les incivilités, le sujet est inévitable ! Les excès de vitesse, les crottes de chiens sur le chemin Taponnier et devant l'église, les insultes diverses à l'encontre de la mairie et des élus... Je ne sais que dire.

L'ancienne école Raymond Fontaine est sur le point de devenir l'espace pour tous que nous avons souhaité, avec des activités nombreuses et diverses et des publics différents. Son activité se développe d'ailleurs au-delà de ce que nous avons envisagé initialement, avec notamment l'ouverture du cabinet médical qui ne désemplit pas ! Tout prochainement, la cantine sera aménagée et meublée pour accueillir le Club des aînés les mardis après-midi et les plus jeunes dans un espace qui sera multigénérationnel. Nous avons maintenant une idée plus précise des travaux nécessaires dans les salles à l'étage qui accueilleront l'école de Musique. L'espace R. Fontaine accueille également en ce moment l'exposition des tableaux de Maxence, un jeune Archampoisis ; un vernissage est prévu le 27 avril à 18h.

Vous trouverez dans cette feuille d'information les détails des nombreuses animations à venir. Nous espérons que vous serez nombreux à y prendre part. Je souhaite de très bonnes vacances scolaires aux enfants et leurs familles, en espérant qu'elles auront commencé par une belle chasse aux œufs !

Anne RIESEN

L'ACTION MUNICIPALE

LA CHRONIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

En ces premiers mois de l'année, la trêve des confiseurs s'est effacée pour laisser la place à des mets de choix. Le Conseil municipal a notamment travaillé à la préparation du vote du budget, la politique de l'habitat, et la création d'une nouvelle Commission pour les Affaires scolaires, en sus des affaires courantes.

Débat d'orientation budgétaire

En amont de l'adoption du budget, le Conseil municipal a organisé son débat d'orientation. Les élus ont constaté que la situation internationale, notamment l'inflation, impacte le budget communal (augmentation de toutes les matières premières et augmentation des taux d'intérêt). La santé financière d'une collectivité repose sur sa capacité à dégager des recettes de fonctionnement pour financer de nouveaux investissements. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2022 de 33%. Au-delà de la situation inflationniste globale, cette hausse est également liée à une augmentation des actions menées et services développés dans l'immédiat après-Covid. L'épargne brute de la commune a donc diminué, tout en demeurant tout à fait convenable (autour de 18%). Les recettes fiscales n'ont pas augmenté de la même manière, en raison d'une volonté de conserver des seuils fiscaux bas, qui restent aujourd'hui largement en-dessous de la moyenne par rapport aux pratiques des communes françaises. Une réflexion sera menée par les élus sur ce point qui représente un levier essentiel des recettes. La solvabilité financière d'Archamps demeure bonne.

Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)

La Commission Habitat de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est venue présenter au Conseil le projet de PLH. Il s'agit du document qui définit la politique de l'habitat de l'intercommunalité. Le PLH détermine le

nombre de logements à créer par commune sur les 6 ans du plan, y compris les logements sociaux. Le projet de territoire a identifié un seuil de 2% pour la maîtrise de l'évolution démographique. L'absence de logements sociaux en quantité suffisante sur le territoire de la CCG pose d'ores et déjà des difficultés de recrutement pour les entreprises, de nombreux travailleurs ayant quitté le territoire en raison de loyers trop onéreux dans le parc locatif privé. Ainsi, à partir de septembre 2023 et l'adoption du PLH, Archamps devra créer en 6 ans 61 logements sociaux pour une augmentation de population limitée à 2% et dans la perspective d'atteindre le seuil obligatoire de 25% de logement social sur l'ensemble des logements de la commune. La CCG accompagnera les municipalités dans leurs efforts.

Une nouvelle Commission pour les affaires scolaires

Face au succès du Centre de Loisirs et au volume important des projets relatifs à l'école, le Conseil a décidé la création d'une Commission « Affaires scolaires/Jeunesse » qui donnera son avis sur l'ensemble des initiatives prises dans ce domaine. Florence Bouffard, Lucie Rivail, Philippe Baudrion, Bruno Falconnier et Brigitte Schwob ont été désignés pour y participer, sous la vice-présidence de Solenn Ben Othmane, adjointe en charge.

Parallèlement à ces débats et décisions, les élus ont poursuivi leurs actions de proximité pour la vie du village. Vous aurez noté que plusieurs réunions de quartiers ont déjà été organisées, n'hésitez pas à visiter le site web de la mairie pour connaître la date de celle qui aura lieu dans le vôtre !

Nathalie Herlemont,
Pour le Conseil municipal

TRAVAUX ROUTE DE VOVRAY

D'importants travaux nécessaires du fait de la vétusté de la colonne d'eau potable sont en cours Route de Vovray. Ils ont débuté comme prévu et devraient durer jusqu'en mars 2024. La route sera coupée jusqu'en novembre 2023. Ces travaux sont actuellement en place. Le chantier, sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Genevois, se déroule sur deux sites distincts : le premier en bas de la route de Vovray, le second au niveau du chemin des Peupliers.

Le chantier situé en bas de la route de Vovray va rester à cet emplacement plus longtemps : la colonne d'eau passe sous un aqueduc souterrain qui permet au ruisseau « la Tate » de traverser la route. Les cheminements piétons aménagés en bordure de chantier sont réservés aux mobilités douces (piétons prioritaires). Des cartes avec l'avancée des chantiers seront communiquées à la population via les réseaux sociaux.

Les coupures d'eau prévues seront annoncées par Veolia via SMS et message téléphonique automatique aux riverains concernés. Les travaux peuvent cependant occasionner des fuites et donc des coupures qui ne seront, par définition, pas prévisibles. Nous nous efforcerons de communiquer au mieux leur survenue et le rétablissement du service.

La route restera barrée jusqu'au mois de novembre 2023. La zone de travaux n'est pas franchissable et les accès aux logements ne sont garantis que de 17h à 8h. La journée, pendant les travaux, l'accès aux maisons/copropriétés n'est pas garanti, en particulier quand la zone de travaux se situe à proximité. Prévoyez alors de garer votre véhicule en dehors si vous devez sortir de chez vous entre 8h et 17h (merci de respecter les places pour les personnes à mobilité réduite et les accès piétons).

AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ LOCALE

Le budget primitif 2023 de la commune d'Archamps a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 04 avril 2023.

L'élaboration du budget 2023 de la commune, comme pour beaucoup de communes en France, est marquée par la forte inflation des prix des matières premières due d'une part à la guerre en Ukraine et d'autre part à la reprise économique provoquant des tensions sur des chaînes d'approvisionnement mises en arrêt du fait de la pandémie de COVID 19.

Le budget communal 2023 reflète également l'augmentation des services publics proposés à la population (ludothèque, centre de loisirs, groupe scolaire) qui entraîne une progression des dépenses de fonctionnement à caractère général et en ressources humaines de près de 14 %.

Par ailleurs l'équipe municipale a engagé un programme ambitieux d'investissements destinés à améliorer la qualité des services municipaux et le cadre de vie des habitants, notamment la création d'un nouveau Centre Technique Municipal, l'aménagement du bâtiment Raymond FONTAINE, la Maison Médicale pluri-communale, l'aire de jeu intergénérationnelle, le chalet des associations et la Maison d'Assistants Maternels.

Face à cette augmentation des charges tant en fonctionnement qu'en investissement, il était devenu indispensable de procéder à un ajustement des recettes fiscales pour pouvoir financer l'ensemble de ces services publics.

Lors de sa séance du 4 avril 2023, le Conseil Municipal a augmenté l'ensemble des taux de ses impôts locaux de 7% ;

- Foncier bâti = De 17.49 % à 18.71%
- Foncier non bâti = De 41.84% à 44.77%
- Habitation sur les résidences secondaires = De 11.86 à 12.69%.

Le Conseil Municipal a également décidé de limiter l'exonération de la Taxe Foncière Bâtie à 40% de la base imposable, et de maintenir la majoration de 60% sur la Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires.

Nous attirons votre attention concernant votre prochaine feuille d'imposition car, à cette augmentation s'ajoute la progression des bases (valeur locative estimée par les services des impôts) de 7.1% et l'augmentation des taux d'imposition de la Communauté de Communes de 2.66% à 3.66% et de 8.30% à 8.60% pour la taxe sur les ordures ménagères.

EXEMPLE DE TAXE FONCIÈRE POUR UNE MAISON

	2022	2023
VALEUR LOCATIVE	2239 €	2398 €
TAXES PART COMMUNALE	17,49%	18,71%
	391,60 €	448,67 €
PART COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	2,66%	3,66%
	59,56 €	87,77 €
TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES	8,30%	8,60%
	185,84 €	206,22 €
TOTAL	637,00 €	742,66 €

ASSOCIATIONS, PRINCIPES RÉPUBLICAINS ET LAÏCITÉ

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République demande aux associations recevant des subventions publiques de souscrire et d'appliquer les engagements du Contrat d'Engagement Républicain (CER). Ce contrat engage les associations et leurs bénévoles à suivre les principes de laïcité, et à mettre en place des actions permettant aux structures et à leurs membres de s'approprier ces principes et règles, au risque de perdre les subventions en question.

Afin de se mettre en situation de rentrer dans ce cadre, la mairie organise une réunion-débat le **vendredi 28 Avril à 18h30 à l'école d'Archamps** animée par Guillaume Jehannin, Professeur et Responsable du Diplôme Universitaire « Laïcité et République » à l'Institut Universitaire de Technologie de Belfort-Montbelliard, Cette séance sera orientée à la fois vers la pratique, en l'occurrence la mise en œuvre de la charte, et la réflexion autour de la question « Penser ou panser la laïcité ? ».

Cette réunion-débat est ouverte à toutes et tous.



Le texte de Loi : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>





AIRE DE JEUX

Des travaux ont démarré au stade pour réaliser une grande aire de jeux et de loisirs pour tous, enfants et grands. Cet espace comprendra des toboggans et balançoires, un rocher d'escalade, une tyrolienne, des équipements pour l'exercice physique, et une surprise de taille...

Les travaux dureront jusqu'à la fin du mois d'octobre.

PARKING AU CHEF-LIEU

À la suite de l'augmentation du nombre de véhicules de « pendulaires » garés sur les parkings du centre du village, nous avons été amenés à passer plusieurs parkings en zone bleue :

- Le parking du cimetière
(11 places, maximum 2h de 8h à 20h du lundi au vendredi)
- Le parking du monument aux morts
(37 places, maximum 4h de 7h à 19h du lundi au vendredi)
- Le parking de la salle polyvalente
(60 places, maximum 4h de 8h à 20h du lundi au vendredi)
- Le parking de la pépinière
(10 places)

Ceci permet aux personnes qui amènent leurs enfants à l'école de trouver des places à peu de distance de l'école dans le village.

Pour rappel, le parking de la pharmacie est un parking privé qui sert à la pharmacie, aux professionnels et aux habitants du bâtiment. En aucun cas il ne doit être utilisé pour amener et récupérer les enfants à l'école et encore moins pour aller passer du temps au parc.

Certaines places sont à durée limitée sur la place de l'église et devant l'Espace Raymond Fontaine pour permettre de déposer ses enfants, d'aller à la boulangerie, pour l'école de musique...

Par ailleurs, nous constatons qu'une partie des pendulaires garés auparavant sur les parkings de la commune se garent désormais sur les places blanches de la route du Léman, ce qui a conduit des habitants à se plaindre de ne plus trouver de places de parking devant chez eux. Il faut rappeler à cet égard que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Archamps stipule que chaque logement doit disposer de 2 places de stationnement, à l'exception des logements locatifs financés par un prêt aidé de l'État pour lesquels une seule place est exigée. Ces règles ont été établies afin que ce ne soit pas à la collectivité de financer les places de parking de nos logements. La commune ne peut pas garantir à chacun de ses habitants de trouver des places blanches longue durée à proximité de son logement, tandis que de nombreux habitants ont payé leurs places de parkings lors de l'achat de leur logement.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS CE N'EST PAS PARIS, MAIS TOUT DE MÊME !



Atelier de permaculture

**Plantons ensemble !
15 avril 9h stade**



Archamps au fil de l'eau Apprendre à connaître son territoire

21 mars Ecole
Inauguration de
l'exposition "Au fil
de l'eau avec les
peuples de la
Sierra"

27 avril 17h
Marché
Conte pour
enfants

29 avril 10h
Mairie
Balade
commentée de
nos cours d'eau

02 mai 19h
Salle poly
Conférence "Et au
milieu coulait une
rivière"
Bar à eau

09 mai 20h
Salle poly
Conférence débat
"Chaud devant,
les glaciers
transparent"

1er juin 19h30
Ludothèque
Soirée jeux

23 mai 20h
Salle poly
Film
"Peuples
racines"
dès 9 ans



ARCHAMPS

Animations gratuites

Infos site mairie

INAUGURATION DU REFUGE OISEAUX DE L'ECOLE D'ARCHAMPS LE 28 MARS

Un espace a été aménagé à l'école au printemps dernier en jardin potager. L'objectif pédagogique principal était de créer un jardin vivant et de reconstituer au mieux un petit écosystème autonome.

Accompagnés d'un permaculteur, les élèves ont pu rêver, imaginer et créer leur jardin. Ils ont fait les premières plantations et semis avec succès, ont été sensibilisés au paillage de la terre et à quelques méthodes naturelles de culture.

L'équipe enseignante souhaite poursuivre ce projet en favorisant l'accueil de la faune sauvage et en particulier des oiseaux. Des ateliers de fabrication de nichoirs et de mangeoires ont été effectués dans des classes.

Ce projet s'intègre dans un projet plus vaste de sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Il y a vocation à être poursuivi et enrichi sur les années à venir.

LES GESTES DURABLES DU MOIS D'AVRIL

Entretien des berges des ruisseaux qui sont sur ma propriété mais ne pas bloquer le cours de l'eau et ne pas couper les arbres des berges dont les fonctions sont importantes.

Tailler sa haie à l'aplomb de sa propriété et à 1.80 m de hauteur maximum. La taille se fait avant mai pour ne pas gêner la nidification des oiseaux.

Vérifier que je n'ai pas des nids de chenilles processionnaires (très urticantes même pour les animaux) dans mes pins et couper les branches à brûler ou faire appel à un élagueur. On peut mettre une collerette autour du tronc pour que les chenilles soient piégées lors de leur descente du nid en avril.
Rien ne sert de les écraser lors de leur procession !

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Suite à plusieurs sollicitations des habitants, la commune a décidé de maîtriser la prolifération des chats errants. La stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle filtre contre les rats, souris, etc. Le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire, d'où l'intérêt de stabiliser la population existante. La régulation des chats permet de maintenir la biodiversité en limitant la destruction des oiseaux et des petits lézards.

Dans cette optique, le Conseil municipal a validé une convention avec l'association Animatou 74 qui s'occupe de stériliser les chats errants et de les réinsérer dans leur environnement.

VIE ASSOCIATIVE ET DU VILLAGE

VENTE DE FLEURS ET LÉGUMES DU SOU DES ÉCOLES SUR COMMANDE !



En provenance des serres **Verdonnet-Bouchet à Troinex (GE)** et les fleurs à **Neydens**.

Pour toutes les personnes qui souhaitent soutenir le sou des écoles d'Archamps, association qui œuvre bénévolement pour offrir activités pédagogiques, matériel et sorties aux élèves de l'école d'Archamps.

Vous pouvez vous procurer un bon de commande à la boulangerie d'Archamps.



Merci de passer commande au plus tard le **mardi 9 mai 2023** et venir retirer votre commande à l'arrêt minute de l'ancienne école Raymond Fontaine le **samedi 13 mai 2023 de 10h à 12h**

L'ACCORDERIE DU GENEVOIS

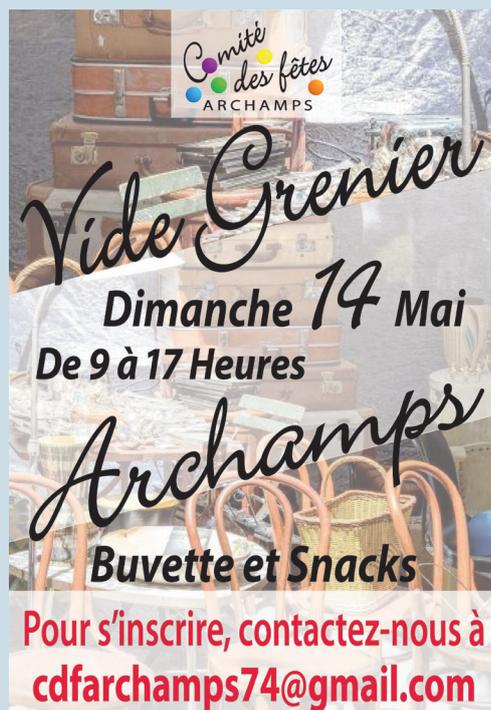


L'Accorderie du Genevois a ouvert l'antenne du Salève à Archamps le 6 octobre 2022, pour se rapprocher des habitants. Depuis son ouverture, une dizaine d'Accordeurs et Accordeuses font vivre les valeurs de l'Accorderie en échangeant soit des services individuels soit en organisant des ateliers ouverts à tous et toutes. En décembre, c'était le Repair Café, qui permet de venir faire réparer ses objets défectueux et ainsi prolonger leur durée de vie.

En mars, c'était l'atelier collectif de la Fresque du climat, qui a rassemblé une dizaine de personnes le 16 mars. Les participants, sous la conduite des animateurs, ont réfléchi de manière ludique aux enjeux climatiques en organisant tous les facteurs qui s'enchaînent avec un lien de cause à effet. Ce travail, enrichi par l'interactivité et le jeu, a permis un échange dynamique entre les participants en donnant une formation et une incitation à l'action sur le sujet.

Dans les projets à venir, Archamps sera le cœur de l'Accorderie le jeudi 27 avril pour l'Assemblée Générale annuelle qui rassemble tous les Accordeur.e.s. Vous êtes les bienvenus tous les jeudis de 17h30 à 19h30 au local d'Archamps (entrée de la salle des fêtes), pour rencontrer les bénévoles de l'Accorderie autour d'un thé, café ou autres gourmandises, et commencer à échanger avec les autres Accordeur.e.s.

VIDE GRENIER



L'installation des exposants a lieu entre 7h et 8h30 sur le stade et devant les anciennes écoles avec l'obligation d'occuper l'emplacement jusqu'à 16h.

Ouverture aux visiteurs à partir de 9h. Le tarif du stand est de 7€ les 2 mètres linéaires. Vous pouvez en réserver 2, 4, 6, etc...

Si vous désirez stationner un véhicule derrière votre stand, il vous faut réserver au minimum 6 mètres linéaires.

Il sera possible de garer un véhicule (pas plus) par stand.

Aucun mobilier n'est mis à disposition. En cas de mauvais temps, l'inscription ne sera pas remboursée.

ANIMATIONS MARCHÉ ALIMENTAIRE DU JEUDI

- **27 avril à 17h :**
conte sur l'eau pour enfants (30 minutes) ;
- **11 mai de 17h à 19h30 :**
atelier de maquillage pour enfants ;
- **22 juin de 17h à 19h :**
fabrication et dégustation de smoothies.



ANNONCES

**Atelier macramé avec Alice
& Yoga avec Clélia**

le Samedi 6 mai 2023 (9h15 à 12h30)

Contact : 07 88 37 61 96 ou 06 67 16 82 53

www.moot-creations.com

www.yogawithclelia.com

Stage mère-enfant :

« VIENS MAMAN ON DANSE »

Jeux, mouvement, danse et petit goûter le
Samedi 6 mai 2023 (16h-18h).

Informations et inscription

Christel H. Gentinetta : 06 09 68 72 14

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS : UN NOUVEAU SERVICE BIENTÔT PROPOSÉ PAR LA MAIRIE D'ARCHAMPS !

Pour diminuer les délais d'attente devenus ubuesques, la Préfecture de Haute-Savoie a demandé à diverses communes d'ouvrir un service pour traiter les demandes de cartes d'identité et passeports.

Considérant qu'il s'agit là d'un service essentiel, la mairie d'Archamps a accepté. Il faudra pour ce faire aménager les horaires d'ouverture afin de permettre une plus grande amplitude sur la semaine, et embaucher un agent supplémentaire.

L'organisation est en cours, le service devrait être mis en place dans les prochaines semaines.

UN CENTRE DE LOISIRS EN PLEIN DÉVELOPPEMENT - ENTRETIEN AVEC KEVIN COSTA, SON RESPONSABLE



Pouvez-vous retracer l'évolution du Centre depuis votre prise de fonction fin mars 2022 ?

Le Centre est passé en une année d'une capacité d'accueil maximale de 30 à 48 enfants ; on compte entre 40 et 48 enfants les mercredis. Le Centre est plein durant les vacances, nous ne pouvons pas satisfaire toutes les demandes, et avons dû refuser parfois des enfants l'été dernier. Le Centre ouvrira deux semaines de plus l'été prochain, durant la première quinzaine d'août.

Cette augmentation des effectifs est une réussite ; l'autre est d'être parvenue à stabiliser une équipe d'animateurs, au nombre de cinq. Nous n'avons donc plus besoin d'être en recrutement d'animateurs en permanence. Nous offrons à notre équipe des formations telles que le BAFA, le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS), la Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) à venir, ainsi que des formations en psychologie de l'enfance,... Afin que les animateurs aient toutes les clés en main pour mieux accueillir les parents et enfants. C'est une grande satisfaction !

L'activité se professionnalise semble-t-il...

Oui, un centre de loisirs est bien plus qu'une garderie ! Nous avons une mission éducative et citoyenne. Nous avons choisi en début d'année des objectifs pédagogiques à atteindre tels que favoriser l'épanouissement de l'enfant dans et hors du centre de loisirs, contribuer au développement de ses choix, la liberté de l'enfant, le responsabiliser également, favoriser le respect et l'ouverture aux autres, guider vers la citoyenneté, et sensibiliser au développement durable... La mission est belle et immense !

Le métier a changé avec davantage de formations et de diplômes pour les animateurs qui ont également un projet pédagogique, avec des objectifs pour atteindre ces buts, qui donne un cadre à leur travail. Les parents peuvent quant à eux suivre les activités de leurs enfants sur un espace dédié avec une application qui leur donne accès aux projets du centre, à des photos de leurs enfants, des activités, les menus, etc. Cette professionnalisation correspond à l'évolution des exigences et au rôle éducatif désormais reconnu des centres de loisirs au sein des institutions étatiques.

ENTRETIEN (suite)

Comment vous êtes-vous adapté au quotidien à ces développements ?

La première mission que nous avons mise en place à mon arrivée a été de mettre en place des « règles de vie », instaurer un cadre dans lequel l'enfant est en sécurité physique, morale et affective. Et avec la croissance du centre de loisirs, il a fallu nous adapter pour que cela continue même avec 48 enfants.

Nous avons aussi réorganisé l'accueil. Celui-ci se faisait auparavant dans la salle de garderie périscolaire mais ce n'était pas commode pour accueillir et discuter avec les familles. L'accueil se fait désormais par le « sas motricité ». Nous disposons de vestiaire pour les enfants du groupe maternelle et un autre pour les élémentaires. Les retours des parents sont positifs sur ces nouvelles modalités. Les enfants commencent par aller soit en salle de motricité, soit en salle de « cuisine pédagogique » pour un temps libre plus calme.

Nous avons aussi assoupli les règles d'entrée et sortie pour concilier les activités au centre et les autres activités, par exemple la possibilité d'aller faire du VTT le matin et venir au centre l'après-midi par exemple, aller à son cours d'anglais puis (re)venir au centre.

Quelles sont les activités qui marchent le mieux ?

Tellement d'activités ont fait fureur depuis un an qu'il est difficile de se souvenir de toutes mais je dirais les « journées surprises », l'atelier Laser Game, la Bataille royale grandeur nature, la kermesse, le château gonflable... ! Une autre modalité de journée qui plaît beaucoup est la journée pour laquelle ce sont les enfants qui choisissent les activités. Les animateurs, eux, ne savent pas ce qu'ils vont faire... À cette occasion, nous faisons avec les enfants un travail sur le choix, la démocratie : les enfants proposent des activités, les discutent, apprennent à voter. On apprend aussi à tenir compte d'une majorité, à négocier, à chercher des alliés, à être déçu et accepter aussi ! Mais les activités qui sont choisies sont d'ordinaire très demandées, il n'y a donc pas de grande frustration !

Quels sont les prochains développements, les défis ?

Nous avons trois beaux chantiers : les mises en place du Conseil Municipal de la Jeunesse et du Conseil Municipal des Aînés, et la création d'une section Adolescents au sein du service animation. Ces opérations de « lancement » sont toujours complexes. Les Conseils Municipaux des Anciens regroupent d'ordinaire des personnes qui ont des attentes et exigences à hauteur de leurs expériences et connaissances...

Une convention d'objectifs a été signée entre La Fédération des Œuvres Laiques et la Mairie ; un groupe de travail a été constitué pour la mise en place et le suivi des activités des deux conseils, jeunes et aînés, qui devraient voir le jour en septembre cette année.

La section Ado du centre de loisirs devrait quant à elle ouvrir début juillet maintenant que nous avons convenu d'un local dans l'espace Raymond Fontaine. Cette section « Ados » s'adresse aux élèves des années du collège et du lycée, jusqu'à 17 ans. Ce sera du loisir ++ avec de nombreuses sorties - c'est une envie des jeunes - c'est-à-dire, sur une semaine, 2-3 sorties journalières avec un minibus à disposition et deux journées sur place au foyer jeunes. Il y aura 1 animateur pour 12 ados et 1 pour 8 en sortie. Enfin, deux de nos gros projets futurs seront, le premier, solidaire, le deuxième, humanitaire. Les modalités sont en train de se construire mais il nous paraît important de sensibiliser les enfants aux sujets précédemment cités.

Il y aurait encore tellement de choses à dire, je pourrais parler de notre métier durant des heures. Nous aimons notre métier. Et voir vos enfants sourire est notre plus belle satisfaction.

(Entretien réalisé par Christophe Gironde)

ÉTAT CIVIL

- Xavier et Monika LAVERRIÈRE ont le plaisir de vous annoncer la naissance de **Sofia le 6 janvier 2023**
- Muhammet et Nezahat GUNES ont le plaisir d'annoncer la naissance de **Melik le 7 janvier 2023**
- Germain GOUSSET et Pauline GOSSSELIN ont la joie de vous annoncer la naissance de **Ulysse le 17 mars 2023** à la Maternité de Saint-Julien-en-Genevois.

Mairie d'Archamps 

Rue de la Mairie
CS 70501
74161 ARCHAMPS cedex
Tél. 04 50 43 62 18 - accueil@mairie-archamps.fr

WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR

Impression : 900 ex.
Création graphique et impression : Piste Noire
Équipe de rédaction coordonnée par Christophe Gironde
Photographies : mairie d'Archamps